

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES  
SICAD**

**GUIDE DU CITOYEN**

**CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN**

REFERENCE : Arrêté du Ministre de ..... en date du .....  
tel que modifié par l'arrêté en date.....  
(JORT N° ..... du .....)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

Domaine de la prestation : Forêts

Objet de la prestation : Permis d'importation ou d'exportation ou de réexportation d'espèces de faune et de flore sauvages et de leurs produits ( la Convention de Washington )

**CONDITIONS D'OBTENTION**

- Les espèces de faune ou de flore ou de leurs produits doivent être indemnes de maladies

**PIECES A FOURNIR**

- Une demande au nom du directeur général des forêts
- Un certificat sanitaire justifiant l'état indemne des espèces de faune ou de flore ou de leurs produits
- Un certificat délivré par le pays exportateur (en cas d'importation)
- Une pièce justifiant l'origine légale des produits (en cas d'exportation)

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Dépôt du dossier	Le demandeur	1 jour
- Etude du dossier	La direction générale des forêts	5 jours
- Elaboration du permis	La direction générale des forêts	1 jour
- Délivrance du permis à l'intéressé	La direction générale des forêts	1 jour

**LIEU DE DEPOT DU DOSSIER**

SERVICE : Le bureau d'ordre de La direction générale des forêts

ADRESSE : 30, rue Alain Savary Tunis - 1002

**LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION**

SERVICE : Le bureau d'ordre de La direction générale des forêts

ADRESSE : 30, rue Alain Savary Tunis - 1002

**DELAJ D'OBTENTION DE LA PRESTATION**

- 8 jours à partir de la date de dépôt du dossier

**REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES**

- loi n° 74-12 du 11 mai 1974 portant ratification de la Convention de Washington
- Le code forestier tel que refondu par la loi n° 88-20 du 13 Avril 1988 et modifié par la loi n° 2001-28 du 19 Mars 2001 portant simplification des procédures administratives dans le secteur de l'agriculture et de la pêche (l'article 215)